



**RESOLUTIONS N° 23/2019/MCA II/CA**  
**ISSUES DE LA QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II**  
**21 Mars 2019**

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le jeudi 21 mars 2019, en sa quatorzième session ordinaire, au siège de MCA-Bénin II, salle 402, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 14 mars 2019, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

**CONSIDERANT QUE** le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("*Accord du 609 (g)*") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge ;

**CONSIDERANT QUE** les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*"l'Accord de Don"*) ;

**CONSIDERANT QUE** les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

**CONSIDERANT QUE** par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g) ;

**CONSIDERANT ENFIN QUE** la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

**RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la quatorzième session ordinaire ;

**RESOLU QUE**, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs. Il s'agit :

*A. de*

- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre de janvier à mars 2019, tels qu'approuvés par MCC, notamment :
  1. le Budget Détaillé,
  2. le Rapport Financier Détaillé,
  3. la Demande de Décaissement,
  4. le Rapport Narratif.
  
- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'avril à juin 2019, notamment :
  1. le Plan de travail,
  2. le Budget Détaillé,
  3. le Rapport Financier Détaillé,
  4. la Demande de Décaissement,
  5. le Rapport Narratif,
  6. le Tableau de Suivi des Indicateurs,
  7. le Rapport de Passation des Marchés,
  8. le Rapport sur les Conditions Préalables.
  
- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre d'avril à juin 2019, notamment :
  1. le Budget Détaillé,
  2. le Rapport Financier Détaillé,
  3. la Demande de Décaissement,
  4. le Rapport Narratif,
  5. le Rapport de Passation des Marchés,
  6. le Rapport sur les Conditions Préalables.
  
- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre d'avril à juin 2019, notamment :
  1. le Budget Détaillé,
  2. le Rapport Financier Détaillé,
  3. la Demande de Décaissement,
  4. le Rapport Narratif,
  5. le Rapport de Passation des Marchés.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion, et sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre d'avril à juin 2019, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration prend acte de la disponibilité des ressources pour le marché n°PP3-COM-EDP-11 portant « renforcement du réseau électrique de Cotonou et au niveau régional (travaux de construction des lignes liaison et mise en œuvre du plan de tension) » et de la modification apportée en conséquence au Plan de Passation des Marchés (PP3).

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion, approuve le Plan de Passation des Marchés (PP4) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ approuve l'avenant n°1 au contrat n° PP4-CIF-EGP-03 relatif aux services de Consultance en Gestion de Programme ; ledit avenant est relatif à la supervision et au suivi des travaux du Centre National de Contrôle de la Distribution (IT et Bâtiment) ; et
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le Consultant Jacobs Engineering SA (JESA) après avis de non objection de MCC.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions, adopte le Plan d'Action de Réinstallation pour le site de construction du Centre National de Contrôle de la Distribution d'Akassato.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents et discussions, sous réserves des observations formulées par les Administrateurs :

- ✓ approuve l'avenant n°4 relatif à l'activation de l'option A (services de mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation) du contrat n° PP4-CIF-EDP-02 portant Consultant en Gestion Environnementale et Sociale ; et autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le cabinet AECOM CONSULTANTS, après avis de non objection de MCC.
- ✓ approuve l'avenant n°3 au contrat N° PP4-CIF-PRISP-06 portant sélection d'un Conseiller en transaction en vue de la mise en place d'un Contrat de Gestion au profit de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) ; et autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le consultant NODALIS CONSEIL après avis de non objection de MCC.
- ✓ approuve le contrat N° PP2-COM-PRISP-18 portant sur des études d'actualisation du Modèle financier de la SBEE ; et autorise le Coordonnateur National à signer ledit contrat avec IDEACONSULT International après avis de non objection de MCC.

**RÉSOLU QUE** le Conseil d'Administration instruit la Coordination Nationale à l'effet de lui présenter, à sa prochaine session ordinaire, une carte du Bénin avec la localisation des différentes interventions de MCA-Bénin II afin de lui permettre de mieux appréhender les actions à mener sur chacun des sites du Programme.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y relatif et discussions, autorise la Coordination Nationale à (i) finaliser le projet d'Accord de l'Agence de Mise en Œuvre avec le Ministère de l'Energie ; (ii) échanger avec MCC pour obtenir sa non-objection ; et (iii) soumettre la version finalisée au Conseil d'Administration par consultation à domicile pour approbation.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y relatif et discussions:

- ✓ approuve la nouvelle stratégie d'externalisation de certaines étapes du processus de recrutement du personnel d'appui de MCA-Bénin II ; et autorise la Coordination Nationale à prendre les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre pour les recrutements à venir ;
- ✓ recommande toutefois à la Coordination Nationale de procéder à une analyse approfondie des causes des départs enregistrés au niveau du personnel de MCA-Bénin II afin de trouver des solutions idoines pour y remédier.

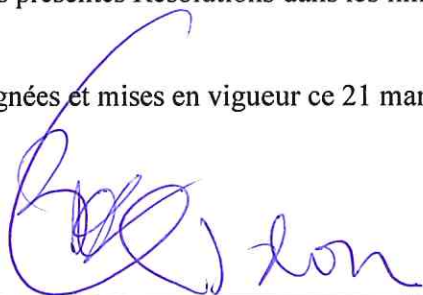
**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussions des questions diverses inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ prend acte de la désignation des nouveaux représentants de la société civile au sein du Conseil d'Administration de MCA-Bénin II ;
- ✓ instruit la Coordination Nationale à l'effet d'examiner la possibilité de prorogation du mandat des représentants de la société civile pour couvrir la fin des activités de MCA-Bénin II et de proposer au Conseil d'Administration les modifications statutaires nécessaires en vue de sa mise en œuvre.

**RESOLU QUE** le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

**RESOLU ENFIN QUE** les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 21 mars 2019.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE  
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE  
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,  
Secrétaire du Conseil d'Administration

